



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place des sciences économiques et sociales dans la réforme du lycée

Question orale n° 339

Texte de la question

M. Philippe Chassaing attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des sciences économiques et sociales, et plus précisément sur la place qui sera réservée à cette matière dans la réforme du lycée qu'il compte mener. Les sciences économiques, introduites il y a 50 ans au lycée pour assurer l'entrée d'une « troisième culture » aux côtés des humanités et des sciences, ont contribué à l'enrichissement de la formation intellectuelle et citoyenne des lycéens. Au cours de ces 50 ans d'existence, cette discipline a pleinement rempli son rôle en participant à la démocratisation de l'enseignement, en accueillant un tiers des bacheliers, en favorisant la mixité sociale dans son recrutement et en proposant des débouchés variés pour les élèves empruntant cette voie. Chaque jour, l'actualité rappelle la nécessité pour chacun de disposer des outils d'analyse proposés par l'économie, la sociologie et les sciences politiques afin de pouvoir mieux comprendre les enjeux des grandes questions démocratiques contemporaines que sont, entre autres exemples, l'avenir de la croissance, la mobilité sociale, les dynamiques de l'emploi, la persistance des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, les effets contrastés de la mondialisation ou les défis de la construction européenne. Aujourd'hui, les sciences économiques et sociales, présentes en seconde de manière optionnelle, sont choisies à 85 % par des élèves en classe de seconde qui suivent cet enseignement pour une durée de 1 heure 30 chaque semaine. Aussi, au regard de la réforme que M. le ministre souhaite mener, et en cohérence avec les objectifs d'une meilleure orientation des élèves, ne serait-il pas nécessaire d'intégrer cette matière au tronc commun de seconde pour permettre un choix plus éclairé ? De plus, ne considère-t-il pas que cet enseignement parce qu'il permet à chaque élève d'appréhender les grands enjeux de économiques et sociaux ne constitue pas un passage obligé pour chaque élève au cours de sa scolarité ? Enfin, il lui demande si le temps dévolu de 1h30 aujourd'hui paraît suffisant pour permettre à cette matière de réaliser pleinement ses objectifs de formation.

Texte de la réponse

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le président. La parole est à M. Philippe Chassaing, pour exposer sa question, n° 339, relative à l'enseignement des sciences économiques et sociales.

M. Philippe Chassaing. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, j'appelle votre attention sur l'enseignement des sciences économiques et sociales, et plus précisément sur la place qui sera réservée à cette matière dans la réforme du lycée que vous comptez mener.

Les sciences économiques et sociales, introduites il y a cinquante ans au lycée, ont permis l'entrée d'une troisième culture aux côtés des humanités et des sciences. Elles ont contribué ainsi à l'enrichissement de la formation intellectuelle et citoyenne des élèves.

Au cours de ces cinquante ans, cette discipline a pleinement joué son rôle en participant à la démocratisation de l'enseignement, en accueillant un tiers des bacheliers, en favorisant la mixité sociale dans son recrutement et en

proposant des débouchés variés aux élèves.

Chaque jour, l'actualité nous rappelle la nécessité de disposer d'outils d'analyse proposés par l'économie, la sociologie ou les sciences politiques afin de mieux comprendre les questions démocratiques contemporaines de notre monde : la croissance économique, la mobilité sociale, les enjeux de la mondialisation ou encore la construction européenne.

Aussi, au regard de la réforme que vous souhaitez mener, ne serait-il pas nécessaire d'intégrer cette matière au tronc commun de seconde pour permettre une meilleure orientation des élèves ? De plus, ne considérez-vous pas que cet enseignement, parce qu'il permet à chacun de se questionner sur les enjeux économiques et sociaux de notre monde, constitue un passage obligé pour chaque élève au cours de sa scolarité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale*. Monsieur le député, le ministère de l'éducation nationale attache évidemment une grande importance à la préservation et à la consolidation de l'enseignement de sciences économiques et sociales dans le cadre de la nouvelle réforme du baccalauréat et du lycée.

Un certain nombre de nouvelles mesures concourent à cet objectif.

En classe de seconde générale et technologique, cet enseignement est d'ores et déjà introduit dans le tronc commun des enseignements, à raison de une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle, puisqu'elle permettra de faire bénéficier tous les élèves de la classe de seconde de cet enseignement à partir de la rentrée 2019, alors qu'il n'était suivi en 2016 que par 85 % d'entre eux.

En classe de première et de terminale, les sciences économiques et sociales pourront être choisies par les élèves en tant qu'enseignement de spécialité de quatre heures, en classe de première, et de six heures, en classe de terminale. Ce choix pourra être complété selon le profil et les projets de l'élève par d'autres enseignements. Par exemple, il faut noter que l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » peut entrer dans cette catégorie. De même, les enseignements optionnels « mathématiques approfondies » ou « droit et grands enjeux du monde contemporain », d'une durée de trois heures hebdomadaires chacun, en classe de terminale, ont évidemment des répercussions sur cet enjeu de compréhension du monde auquel vous avez fait référence.

Les enseignants de sciences économiques et sociales interviendront dans l'ensemble de ces enseignements, à l'exception des mathématiques. Mais les mathématiques, dans leur nouvelle configuration, vont être très utiles, en complément des sciences économiques et sociales. Ainsi, un élève choisissant, par exemple, de suivre l'enseignement de spécialité en SES et l'option de droit et grands enjeux du monde contemporain pourra suivre treize heures de cours dans le domaine du droit et des sciences économiques sur l'ensemble du cycle terminal, contre onze heures et demie au maximum aujourd'hui.

Enfin, il faut ajouter que ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagneront aussi d'une rénovation des contenus des programmes, pour laquelle le Conseil supérieur des programmes a remis ses premières préconisations au début du mois de mai.

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales seront revalorisées et renforcées par la nouvelle réforme du baccalauréat et du lycée. Nous dépassons aussi un clivage que certains établissent parfois entre économie et société. Nous devons comprendre et l'économie et la société, la société par l'économie et l'économie par la société. Il n'y a rien à opposer en la matière. Il n'y a, au contraire, que des compléments à apporter, dans une démarche scientifique, objectivante et permettant de former des citoyens pour le futur.

M. le président. La parole est à M. Philippe Chassaing.

M. Philippe Chassaing. Je vous remercie pour votre réponse. Ma question portait essentiellement sur la seconde. Jusqu'à présent, seuls 86 % des élèves étaient concernés par cette matière, ce qui avait pour conséquences que certains d'entre eux pouvaient faire des choix par défaut en n'ayant jamais eu un contact avec le savoir des sciences économiques. Je pense que c'est une avancée. On peut regretter que le volume horaire soit d'une heure et demie, et non de deux heures. Néanmoins, je salue l'introduction de cette matière dès le tronc commun pour une meilleure formation de l'ensemble de nos élèves.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chassaing](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 339

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#)

Réponse publiée le : 6 juin 2018, page 5375

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [29 mai 2018](#)